



CO-FACILITATION FRANCO – GABONAISE DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

20^{EME} REUNION DES PARTIES DU PARTENARIAT POUR LES FORETS DU BASSIN DU CONGO

SYNTHESE DE LA TABLE RONDE 5 : COMMENT MIEUX COORDONNER NOS EFFORTS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITE ENVIRONNEMENTALE ?

La criminalité environnementale, bien que n'ayant une définition consensuelle, englobe, entre autres, le trafic d'espèces sauvages, de bois et de minerais (dont orpaillage illégal), la pêche illégale, le rejet illégal de déchets ou de substances chimiques dangereuses, Elle constitue une menace à la fois pour la biodiversité et pour la sécurité internationale. Ces activités constituent une manne financière substantielle pour les groupes criminels organisés, voire les groupes terroristes, qui tirent profit des lacunes en matière d'état de droit et de protection de l'environnement pour exploiter illégalement les ressources naturelles.

La criminalité environnementale, considérée comme un des moteurs de pression sur les écosystèmes des forêts du Bassin du Congo, a été choisie comme thématique de la table ronde de haut niveau numéro 5 lors de la vingtième Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (RdP-20 PFBC), tenue à Kinshasa, du 2 au 5 juin 2024.

Organisée le 3 juin 2024, de 14h30 à 16h00 et placée sous le pilotage du Gabon, la table ronde sur la criminalité environnementale a été modérée par **Emmanuel BAYANI NGOYI**, Conseiller Technique de la co-facilitation gabonaise du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo, appuyé par **Son Excellence Dr Aurélie Flore KOUMBA PAMBO**, Co-facilitatrice de la République gabonaise pour le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (RdP-20 PFBC). Le panel était composé comme suit :

- **Assane DRAME**, Coordonnateur régional Programme mondial sur les crimes qui affectent l'environnement (GPCAE) Afrique de l'Ouest et du Centre de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) ;
- **Denis MAHONGHOL**, Directeur Bureau TRAFFIC Afrique centrale ;
- **Dr Odile CONCHOU**, Directrice Adjointe 30×30 *High Ambition Coalition for Nature and People (HAC N&P)* ;
- **Son Excellence Monsieur Hans BRATTSKAR**, Initiative Internationale de la Norvège sur le climat et les forêts (NICFI), Royaume de Norvège ;
- **Son Excellence Madame Arcadie Svetlana MINGUENGUI NDOMBA**, épouse N'ZOMA, Ministre de l'Environnement, du Climat et du Conflit Homme-Faune du Gabon ;
- **Son Excellence Monsieur Prosper DODIKO**, Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Président en exercice du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale.

Dès l'entame de la table ronde, l'ensemble des panélistes a dressé un constat inquiétant sur la criminalité environnementale dans les pays membres de la CEEAC/COMIFAC. Il en ressort que ces pays font face à une recrudescence de la criminalité environnementale, caractérisée par des crimes perpétrés par des bandes armées organisées en réseaux. Ces crimes peuvent être qualifiés d'éco-mafia. Cette situation pourrait engendrer de l'insécurité dans la sous-région. Le commerce illégal en ligne contribue également à alimenter la criminalité environnementale, en facilitant la vente de produits issus de ces activités criminelles.

Face à l'ampleur de la criminalité environnementale qui ne connaît pas de frontières, les panélistes ont insisté sur la nécessité d'une approche régionale coordonnée pour lutter efficacement contre ce fléau. Ainsi, ils ont formulé les recommandations suivantes :

- Renforcer la collaboration et la coopération judiciaire sous-régionale, régionale et transfrontalière ;
- Élaborer et adopter une législation et des réglementations strictes ;
- Adopter une approche proactive en développant un système de renseignement associé à un système d'échange d'informations entre les pays de la CEEAC/COMIFAC (collaboration informative transfrontalière) pour démanteler des réseaux ;
- Fournir une assistance technique aux états de l'espace CEEAC/COMIFAC ;
- Renforcer la surveillance des territoires à l'aide d'outils technologiques performants ;
- Intensifier les sessions de renforcement des capacités sur la criminalité environnementale par TRAFFIC et l'ONUDDC;
- Engager une réflexion approfondie sur les mesures et mécanismes à mettre en place pour combattre le blanchiment des capitaux provenant de la criminalité environnementale ;
- Maîtriser les circuits de vente en ligne des ressources naturelles ;
- Coordonner les efforts de lutte contre la criminalité environnementale.

Sur un tout autre plan, il a été évoqué le cas des conflits homme-faune notamment les conflits homme-éléphants. Abordant la question, le Gabon a souligné la nécessité d'un renforcement de capacités en vue de lutter contre ce fléau environnemental, qui est à l'origine non seulement de la destruction des ressources de subsistance des populations, mais aussi à l'origine de plusieurs décès en milieu rural.